



Syndicat Local *FO Justice* PREJ BÉZIERS

QUAND LE BON SENS ET LE PROFESSIONNALISME D'UN CHEF D'ESCORTE ÉVITENT UN DRAME ET LE PIRE !

Ce jeudi 15 octobre 2026, une extraction judiciaire de deux détenus était programmée au départ du Centre Pénitentiaire de Béziers à destination du Tribunal Correctionnel de Béziers.

À son arrivée sur l'établissement, le **CHEF D'ESCORTE du PREJ** découvre la situation médicale critique de l'un des détenus.

Le détenu en question est en fauteuil roulant, sous assistance respiratoire mobile, muni d'un appareil auxiliaire complémentaire à brancher d'urgence sur secteur en cas de défaillance.

Face à ce profil médical lourd, sans véhicule sanitaire ni protocole adapté prévu en amont, le **CHEF D'ESCORTE prend la SEULE décision responsable:**

Refuser d'effectuer l'extraction dans un véhicule classique et exiger un transport médicalisé par ambulance malgré des pressions, déni et irresponsabilité de la chaîne hiérarchique et du parquet !!!

Ce qui aurait dû être une décision de bon sens validée immédiatement a donné lieu à un véritable bras de fer inadmissible.

Un Parquet sous tension et aveugle !!!

Le Procureur Général ne comprenait pas ce refus, prétextant que les forces de l'ordre avaient géré le déferrement auparavant, sans mesurer les risques vitaux encourus pendant le transport.

L'ARPEJ déconnectée de la réalité !!!

Alors que le chef d'escorte engageait sa responsabilité et proposait la solution sécurisée d'une réquisition d'ambulance, l'ARPEJ a tenté d'imposer l'extraction SANS ambulance, négligeant totalement l'état de santé du détenu.

Une prise de conscience in extremis !!!

Il aura fallu la ténacité infailible du **CHEF D'ESCORTE** et l'intervention lucide d'une substitut du procureur pour qu'une ambulance soit enfin réquisitionnée.

LA SUITE DES ÉVÉNEMENTS DONNE 100 % RAISON À NOTRE COLLÈGUE.

Le déroulement au tribunal a tristement confirmé les inquiétudes et le diagnostic clairvoyant du **CHEF D'ESCORTE**.

- Dix minutes à peine après le départ annulé initialement, l'appareil respiratoire du détenu s'est mis en sécurité. L' USMP a dû intervenir d' URGENCE.

Selon les ambulanciers, une rupture d'oxygène durant un transport non médicalisé aurait entraîné la MORT du détenu.

- Au tribunal, dans le box de la salle d'audience (où l'appareil auxiliaire a dû être branché sur secteur), le détenu a fait un malaise.

Heureusement, grâce aux exigences du chef d'escorte, les ambulanciers réquisitionnés étaient présents dans le box pour intervenir immédiatement.

FO JUSTICE PREJ BÉZIERS félicite chaleureusement le **CHEF D'ESCORTE** et l'équipage pour leur sang-froid, leur professionnalisme et leur rigueur. Sans leur fermeté face à la pression du Parquet et de l'ARPEJ, la journée se serait terminée par un drame humain, une garde à vue et une suspension pour des agents qui n'auraient fait que subir l'incompétence de la chaîne de décision.

FO JUSTICE PREJ BÉZIERS INTERROGE ET S'INDIGNE.

- Est-ce au **CHEF D'ESCORTE** du PREJ de se battre et de tenir tête au Parquet pour pallier le défaut de préparation des dossiers médicaux entre l'établissement et le tribunal ?
- Jusqu'où ira la pression managériale et judiciaire au détriment de la sécurité des agents et de la vie des personnes sous écrou ?
- Pourquoi la chaîne administrative et l'ARPEJ cherchaient-elles à faire passer le "chiffre" et le flux avant la sécurité élémentaire ?

FO JUSTICE PREJ BÉZIERS EXIGE la mise en place immédiate d'un protocole clair et contraignant entre l'établissement pénitentiaire, le Parquet et le PREJ concernant la prise en charge des détenus médicalisés.

- Que les fiches d'extractions mentionnent systématiquement et obligatoirement les contraintes médicales lourdes avant la constitution des escortes.
- Une reconnaissance officielle de la hiérarchie et du Parquet pour la gestion exemplaire de cette situation par le **CHEF D'ESCORTE**.

LA SÉCURITÉ ET LA RESPONSABILITÉ DES AGENTS DU PREJ NE SONT PAS DES VARIABLES D'AJUSTEMENT !!!

FO JUSTICE PREJ BÉZIERS le 19/10/2026

